



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE LYON
Séance du 22 juin 2021

Délibération du CA n°21/08

Objet : approbation du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) 2018/2022 du Crous de Lyon

Document(s) joint(s) :

- Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) 2018/2022 du Crous de Lyon ;
- Courrier de la Direction de l'Immobilier de l'Etat portant sur l'Examen du projet de Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière du Crous de Lyon

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;
Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Lyon ;
Vu la circulaire NOR : PRMX0901404C du 16 janvier 2009 relative à la politique immobilière de l'Etat ;
Vu la circulaire du Premier ministre n°5888/SG du 19 septembre 2016 relative aux schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) des opérateurs de l'Etat ;

Exposé des motifs :

Les schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) ont été déclinés aux opérateurs de l'Etat par une circulaire du Premier ministre du 16 septembre 2009.

La nouvelle campagne des SPSI a été lancée par la circulaire du Premier ministre du 19 septembre 2016. Le renouvellement des SPSI doit permettre, sur la base d'un diagnostic précis du parc immobilier de l'opérateur, la définition et la mise en œuvre d'une démarche stratégique quinquennale visant à accroître la performance globale d'un parc immobilier.

Le Crous de Lyon a élaboré un SPSI selon la trame de la Direction Immobilière de l'Etat sur la période 2018/2022.

La Direction de l'Immobilier de l'Etat a approuvé le projet de SPSI du Crous de Lyon par un avis en date du 7 décembre 2020.

A l'issue de cet avis, le SPSI doit être soumis au conseil d'administration pour validation.

Article unique :

Le conseil d'administration du Crous de Lyon approuve le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) 2018/2022 du Crous de Lyon ci-joint.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d'administration :

| |
|--|
| Nombre de membres composant le CA : 27 |
| Nombre de membres présents ou représentés : 24 |
| Quorum atteint : Oui |
| Nombre de voix favorables: 24 |
| Nombre de voix défavorables : 0 |
| Nombre d'abstentions: 0 |

Fait à Lyon, le 2 juillet 2021
Le Président du Conseil d'administration,
Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur,
la Recherche et l'innovation
de la région académique Auvergne Rhône-Alpes

Gabriele FIONI

